

pas l'utiliser". Tel était le thème principal. Les créditeurs nous déclarent: "L'eau coule dans le fleuve; utilisons-la maintenant; peu importe l'avenir." Telle a été la note fondamentale de l'argument présenté par cette section de la Chambre.

Une voix: Non.

Le très hon. M. Howe: On nous a réitéré qu'il s'y trouve 75,000 kilowatts d'énergie in-vendus et donc que peu importe le reste. Ces 75,000 kilowatts représentant une vaste quantité d'énergie invendue, dit-on, qu'on laisse le reste aller aux États-Unis.

Des voix: Non, non.

Le très hon. M. Howe: Je ne vous ai pas interrompus. Puis est survenu un grand débat entre le gouvernement de l'Ontario et le gouvernement fédéral au sujet de l'exportation de l'énergie excédentaire de cette province.

M. Fleming: Un gouvernement libéral d'Ontario.

Le très hon. M. Howe: Un gouvernement libéral d'Ontario et un gouvernement fédéral libéral à Ottawa. Ces deux arguments ont été invoqués; puisque l'eau coule quand même, que nous produisons de l'énergie invendue, pourquoi n'en exporterions-nous pas? Heureusement le parlement a décidé de ne pas exporter cette énergie car, comme je l'ai signalé plus tôt au cours du débat, la province d'Ontario est à mettre en valeur sa dernière source d'énergie hydroélectrique. Quant à la province de Québec, au lieu d'exporter de l'énergie pour la fabrication d'aluminium à Massena (New-York), elle utilise cette énergie pour fabriquer de l'aluminium au Canada. L'établissement où on le fabrique était autrefois vingt fois plus petit qu'aujourd'hui.

Si nous avons consenti à exporter cette énergie, l'usine de Massena serait considérable aujourd'hui, mais celle du Saguenay n'aurait pas les dimensions qu'elle possède.

Je sougne que je n'ai rien dit, lorsque j'ai expliqué l'objet du projet de loi, qu'on pourrait juger d'une caractère politique. Le bill exige tout simplement, pour les cours d'eau internationaux, que nous nous prononçons sur l'opportunité d'exporter de l'eau de la même manière que nous le faisons pour l'exportation d'électricité et de gaz naturel. Pour ce qui est de l'application du projet de loi, il est possible qu'un permis soit accordé. Nous n'en savons pas trop au sujet de ce projet. On nous en a parlé longuement au cours du débat. Tout ce que j'ai vu, c'est le contrat qui a été déposé, mais le chef du Crédit social m'assure qu'il y a plus que cela.

[Le très hon. M. Howe.]

Il doit y avoir un accord supplémentaire passé avec la *Bonneville Power Authority* qui va être intégré au contrat. Peut-être est-ce que cela rend l'accord applicable, car à mon avis le contrat ne l'est certainement pas sous la forme du document déposé à la Chambre. L'honorable député dit qu'il sera possible, d'exporter la part d'énergie de la Colombie-Britannique des États-Unis au Canada; cela va être assuré. Cela peut changer du tout au tout l'aspect de la question. Le but que vise le bill c'est précisément de nous assurer l'obtention de renseignements qui nous permettront de nous entendre avec la province pour mettre au point une solution qui soit dans l'intérêt national.

Je signale qu'à notre avis les ressources en énergie de la Colombie-Britannique sont d'intérêt national. Jusqu'à maintenant, la division canadienne de la Commission mixte internationale a dépensé \$2,781,000 en enquêtes et études pour déterminer la meilleure utilisation possible des ressources hydrauliques du Columbia. D'après les crédits que la Chambre étudie présentement, on prévoit la dépense d'une somme supplémentaire de \$641,360 durant la prochaine année financière pour la poursuite de ces études.

Il est assez étrange que le gouvernement de la Colombie-Britannique n'ait pas consulté le général McNaughton au sujet de cette entente. Il m'a dit qu'il se trouvait à Victoria le jour même où ce contrat a été signé et qu'il n'a entendu parler de l'accord que deux ou trois semaines plus tard. Je puis dire que le plus bouleversé par cette affaire, c'est le général McNaughton.

Il songe à la perte de plusieurs années de travail et il se dit que le programme qu'il espérait appliquer au réseau du Columbia deviendra irréalisable.

Les lacs Arrow constituent le grand réservoir naturel du Columbia en Colombie-Britannique. Si j'interprète bien le contrat, la société Kaiser, entreprise américaine qui exploite, à Seattle, une usine d'aluminium qui profitera des installations envisagées, pourra régulariser à sa guise le niveau des eaux dans les lacs Arrow. Cette société jouit du privilège d'accumuler l'eau durant les périodes de crue, de retenir cette eau tant qu'il lui plaît et de la libérer quand elle le veut bien, afin de compenser le manque d'eau du réseau du Columbia au delà de la frontière.

M. Blackmore: Jusqu'à 3 millions de pieds-acre.

Le très hon. M. Howe: Il arrive que 3 millions de pieds-acre constituent toute l'eau que ce barrage permettra de régulariser dans les lacs Arrow. Il faut remarquer qu'il ne s'agit pas ici d'une entente provisoire, mais